

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 6 mai 2026

Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIERE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Manuella SOL
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 25

Etaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX

Candidature aux élections des membres du Conseil d'administration du SDIS

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260506-2026_59-DE

DELIB 2026-59

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (CC SCMB),

Par arrêté n° 2026-678 du 30 mars 2026, le Président du Conseil d'administration du SDIS a fixé à 25 le nombre de sièges au conseil d'administration se répartissant comme suit :

- 18 élus départementaux,
- 4 représentants des EPCI,
- 3 représentants des communes qui ne sont pas membres des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Les élections se dérouleront du 1er au 8 juin 2026 au scrutin proportionnel au plus fort reste.

La Présidente sollicite les conseillers communautaires pour la désignation d'un candidat représentant la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier aux élections du Conseil d'administration du SDIS.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** Madame Laure FLEURY comme candidate représentant la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier aux élections des membres du collège électoral des EPCI compétents en matière d'incendie du Conseil d'administration du SDIS.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2026-59